L'APOLLINAIROIS

VOL. 27 / Nº 2 / OCTOBRE 2019

Date de tombée : **31 octobre 2019**
Prochaine parution : **19 novembre 2019**

2019

Fête au Village

INDEX

2 : Mot du maire
3 : Mot d'Urbain
4 : Bibliothèque – Gestion des matières résiduelles
5 : L'Entraide – Pickelball – Scouts Agapogil
6 : Cocktail bénéfice – Pas de lingettes dans les toilettes
7 : Club FADOQ – Rubans blancs – Fermières
8 : Chevaliers de Colomb – Clinique d'architecture patrimoniale
9 : Filles d'Isabelle – Pièce de théâtre – CPAL – Société d'horticulture
10 : Manger local – Journée élimination de la pauvreté – Salon du bel âge – Bacs – CDDS
11-14 : Procès-verbaux de septembre
14 : Regroupe des jeunes de Lotb.
15 : Calendrier des activités et coordonnées

MUNICIPALITÉ DE SAINT-APOLLINAIRE

Mot du maire

CRÉDIT FOSSES SEPTIQUES

Le crédit d'impôt pour la mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles vise à appuyer financièrement les propriétaires qui doivent entreprendre des travaux de réfection de leur installation septique. Il est en vigueur pour 5 ans, soit du 1er avril 2017 au 31 mars 2022.

L'aide financière accordée par ce crédit d'impôt, qui pourra atteindre 5500 $ par habitation admissible, correspondra à 20 % de la partie, excédant 2500 $, des dépenses admissibles payées par un particulier pour faire exécuter des travaux reconnus de mise aux normes des installations d'assainissement des eaux usées de sa résidence principale ou de son chalet.

Les travaux reconnus pour l'application du crédit d'impôt porteront sur la construction, la rénovation, la modification, la reconstruction, le déplacement ou l'agrandissement d'une installation d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées, des eaux de cabinet d'aisances ou des eaux ménagères desservant une habitation admissible. Les travaux reconnus comprendront également les travaux qui seront nécessaires à la remise en état des lieux.

Pour être reconnus, les travaux devront être réalisés dans le respect des règles prévues par la législation et la réglementation québécoises, dont le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, et par la réglementation municipale applicable. Les travaux seront reconnus si leur réalisation est confiée à un entrepreneur ayant un établissement au Québec, autre qu'une personne qui est propriétaire de l'habitation ou d'une partie de la résidence isolée dans laquelle l'habitation est comprise ou qui est le conjoint d'une telle personne.

Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec l'APCHQ au 438 315-6759 ou 1 800 468-8160.
Revenu Québec a rendu disponible le formulaire **Attestation de conformité de biens aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles** que doit remplir l'entrepreneur afin que le particulier ayant fait réaliser des travaux admissibles puisse réclamer le crédit d'impôt.

RELAIS POUR LA VIE DE LOTBINIÈRE 2019

La Municipalité de Saint-Apollinaire est fière d'avoir participé au 7e Relais pour la vie de Lotbinière à titre de commanditaire. L'équipe de la Société canadienne du cancer a amassé plus de 138 600 $ grâce à vous. Vos efforts permettent à la Société canadienne du cancer de continuer à investir en recherches, en prévention et en soutien aux personnes touchées par le cancer et démontrent qu'ensemble, nous sommes plus grands que le cancer.

RECYC-LAV

Le service de cueillette de gros rebuts et de récupération est toujours disponible via l'entreprise Recyc-Lav, et cela, 12 mois par année. L'information nécessaire à l'utilisation du service se trouve sur notre site internet.

Bon automne à tous!

Votre maire,
Bernard Ouellet

Le mot d'Urbain

SERVICE DE L'URBANISME

ABRIS D'HIVER (autos et accès piétonniers)

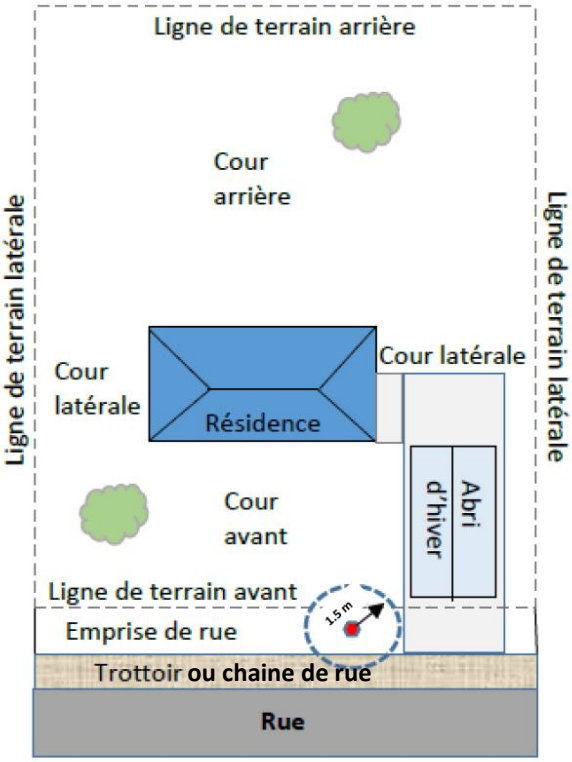

Normes applicables

Un abri d'hiver pour véhicules ou pour piétons est permis dans toutes les cours.

Un abri doit être distant d'au moins 1.5 mètre de la bordure de rue ou du pavage, **sans jamais empiéter l'emprise de rue**.

Un abri d'hiver ne peut être installé à moins de 1.5 mètre d'une borne-fontaine **ni être fixé sur celle-ci**.

Aux intersections, les dispositions relatives au triangle de visibilité doivent être respectées.

Période autorisée

Les abris d'hiver, pour véhicules et piétons, à l'entrée d'un bâtiment principal, ainsi que les clôtures à neige et autres protections hivernales sont autorisés dans toutes les zones du **1er octobre au 1er mai de l'année suivante**.

Compilation des demandes de permis et certificats	Septembre	Cumulatif
Autorisation chenil	0	1
Abattage d'arbre	0	12
Affichage	0	17
Autorisation – changement d'usage	1	12
Agrandissement bâtiment complémentaire	2	6
Agrandissement bâtiment principal	3	17
Autorisation déboisement	0	2
Autorisation démolition	2	15
Branchement	3	48
Clôture et muret de soutènement	1	33
Construction bâtiment complémentaire	15	99
Construction bâtiment principal	5	60
Installation septique	8	33
Licence de chien	0	2
Patio, galerie, terrasse	1	30
Piscine	0	40
Puits	2	16
Transformation et réparation	9	84
Lotissement	0	10
Total	**52**	**537**

L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DE BOIS DE CHAUFFAGE

Sur un terrain résidentiel :

Le bois doit être proprement empilé et cordé; il ne peut en aucun temps être laissé en vrac sur le terrain, sauf pour une période continue et maximale de 30 jours.

L'entreposage doit être fait dans les cours latérales et arrière du terrain, à une distance minimale de 1 mètre des lignes de terrain. Cette distance minimale peut être réduite si une clôture opaque ou une haie conforme au règlement est érigée entre les lignes du terrain et les cordes de bois.
L'entreposage ne doit pas obstruer une fenêtre, porte ou issue, ni être situé sous celle-ci.
La hauteur maximale pour cet entreposage est de 2 mètres.

Faite le : *www.st-apollinaire.com*

La bibliothèque « Au Jardin des livres »
de Saint-Apollinaire vous informe…

HEURE DU CONTE AVEC MAMIE LOULOU

Le samedi 26 octobre 2019, à 10 h,
Mamie Loulou animera une lecture pour les enfants, sur le thème de l'Halloween, suivi d'une petite activité. Venez entendre cette belle histoire avec nous!

SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

Du 19 au 26 octobre 2019 se tiendra la Semaine des bibliothèques publiques. Profitez de cette occasion pour venir vous familiariser avec votre bibliothèque, si vous ne la connaissez pas, ou pour venir voir les nouveautés si vous êtes un abonné régulier. Nous sommes toujours heureux de discuter avec vous!

ACTIVITÉ D'HALLOWEEN

Le dimanche 27 octobre, Sylvie Khandjian sera parmi nous pour faire vivre à vos enfants une autre activité d'Halloween : à la découverte des continents.

Pour les enfants de 5 à 12 ans. L'activité sera d'une durée d'environ 1 h 30. Veuillez nous informer de votre présence, s'il vous plaît, au 418 881-3996, poste 250, ou au : bibliotheque@st-apollinaire.com

RETOUR DES CARTES MUSÉO

Emprunter un musée, c'est aussi simple que d'emprunter un livre!

Partez à la découverte de différents musées des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches grâce aux laissez-passer MUSÉO.

Disponibles d'octobre à mai, les cartes MUSÉO sont valides pour 2 adultes et 2 enfants de moins de 16 ans et donnent accès gratuitement à 11 musées différents. Pour bénéficier de ce service, vous devez être abonné à la bibliothèque.

Passez nous voir!

Pour connaître les nouveautés ou les activités à venir, suivez-nous sur facebook à : Bibliothèque Au jardin des livres.

Julie Michaud, responsable

Gestion des matières résiduelles

L'écocentre de la MRC de Lotbinière

Saint-Flavien (1450, rang Pointe-du-Jour)

Que peut-on y déposer gratuitement?
Métaux, bois (sauf traité), plastique et carton, encombrants métalliques, huiles, peintures, résidus domestiques dangereux (RDD), produits électroniques, pneus de véhicules automobiles, huiles de cuisson, etc.

Visitez le www.mrclotbiniere.org pour la liste détaillée et les heures d'ouverture.

Collecte des résidus verts

Apportez vos résidus verts (branches, feuilles, rognures de gazon, etc.) dans les conteneurs mis à cet effet **au bout de la rue des Vignes**.

Contribuez ainsi au 5000 tonnes de résidus verts valorisés depuis 2007 par la MRC de Lotbinière. Malgré ce succès, il faut garder en tête que l'herbicyclage, le feuillicyclage et le compostage domestique demeurent une solution plus **ÉCOLOGIQUE** et plus **ÉCONOMIQUE**.

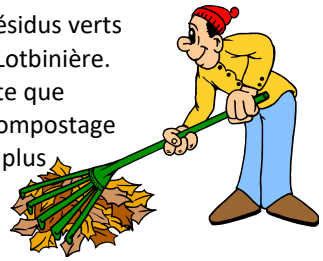

Le feuillicyclage : Une pratique à adopter

Le feuillicyclage consiste à tondre les feuilles mortes à l'automne et à les laisser sur place pour donner un excellent engrais à votre sol. Vous pouvez également utiliser les feuilles mortes pour protéger vos plates-bandes durant l'hiver.

SAVIEZ-VOUS QUE les feuilles mortes sont un excellent intrant à votre compostage domestique?

Évitez de placer vos feuilles mortes à la poubelle. Ces dernières génèreront des gaz à effet de serre si elles sont enfouies.

Bonjour chers citoyennes et citoyens de Saint-Apollinaire!

L'Halloween approche et nos petits vont courir les rues pour faire leur provision des bonbons.

Pour ceux qui n'ont pas encore leur déguisement, venez nous voir, car nous avons des déguisements, ou des vêtements ou objets qui peuvent servir pour vous faire un costume original. Nous en avons pour toute la famille!

Nous vous invitions à nous suivre sur Facebook. Nous annonçons les spéciaux, les heures d'ouverture et aussi des objets qui peuvent vous intéresser.

Vous avez du temps à consacrer au bénévolat? Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour travailler avec une équipe qui veut faire une différence. Vous êtes retraité et vous avez quelques heures disponibles? Venez nous rencontrer au 9, rue Industrielle ou téléphoner au 418 881-2179. Vous pouvez venir faire du social et aider des gens qui ont besoin de nous.

À bientôt,
Les bénévoles de L'Entraide de Saint-Apollinaire

Venez découvrir le pickelball

Un sport de raquettes pour tous!

Porte ouverte gratuite
26 octobre prochain de 9 h 30 à 11 h
Au gymnase du centre Multifonctionnel

Les scouts AGAPOGIL

Le 7 septembre dernier a eu lieu la montée des unités. À cette occasion, nous avons invité les parents à un petit goûté après l'activité. Tous ont grandement apprécié.

Le samedi suivant, c'était la vente des calendriers scouts. Grâce à la participation des jeunes, parents et animateurs, l'activité a été un grand succès. Plus de 700 calendriers ont été vendus. Merci à toute la population pour votre réponse positive!

Puis, la fin de semaine du 27 au 29 septembre, l'unité Éclaireurs a fait son camp d'automne. Beau temps, mauvais temps, les Éclaireurs mettent en pratique les techniques de survie en forêt et dorment sous un appentis.

Dès le début du mois d'octobre, ce sera au tour des unités Castor et Louveteau de faire leur camp d'automne. De belles aventures attendent les jeunes.

***** IMPORTANT *****

La date pour notre assemblée générale annuelle a été changée au <u>JEUDI 21 NOVEMBRE</u>, à 19 h, au chalet des loisirs de St-Agapit. Parents, animateurs et gestionnaires du groupe AGAPOGIL sont conviés pour partir l'année du bon pied. La présence de tous est grandement importante pour élire les nouvelles personnes aux postes de gestion et des différents comités. Merci d'avance pour votre présence!

J'ai dit !

Jonathan Bernard
Président, 127e Groupe Scout AGAPOGIL
418 881-3305
jonathan.bernard@globetrotter.net

37e Cocktail-bénéfice
Club Lions de Saint-Apollinaire
Présidents d'honneur
Gaétan, Yves et Sylvain Rousseau

Le Club Lions de Saint-Apollinaire tiendra son traditionnel cocktail-bénéfice le 1er novembre prochain. Messieurs Gaétan, Yves et Sylvain Rousseau de l'entreprise Abris Tout Genre G. Y. inc. ont accepté d'en être les présidents d'honneur. Messieurs Rousseau et les membres du Club Lions vous attendent en grand nombre pour faire de cet événement un succès.

Venez vous amuser à la salle communautaire de Saint-Apollinaire et rencontrer ces gens dynamiques qui ont accepté de donner de leur temps à la cause des Lions. Votre participation peut faire en sorte que le Club Lions de Saint-Apollinaire puisse aider les personnes qui vivent des difficultés.

Vous pouvez vous procurer des billets en contactant un membre Lions ou le soussigné. Nous sollicitons également les entreprises pour l'achat de publicité dans le bottin du cocktail ou pour une commandite servant de cadeau sur le tableau des enveloppes en ventes lors de cette soirée.

C'est donc un rendez-vous et le Club Lions vous dit « merci » pour votre support.

Lion Mario Deblois
Club Lions de Saint-Apollinaire
418 881-3507

POCHETTES POUR
NOUVEAUX ARRIVANTS

Nous invitons les personnes nouvellement établies sur le territoire de la Municipalité de Saint-Apollinaire à se présenter au bureau municipal, 11, rue Industrielle, afin de se procurer ***une pochette des nouveaux arrivants.***

Cette pochette contient plusieurs informations sur la Municipalité, passez la chercher!

PAS DE LINGETTE
DANS LES TOILETTES

Ces petites serviettes nettoyantes sont un fléau. Souvent jetées à tort dans les toilettes, elles bouchent les canalisations et bloquent les systèmes d'assainissement.

Se démaquiller, nettoyer bébé, dépoussiérer… La lingette est entrée dans le quotidien des ménages. Mais ce carré de tissu ne fait pas le bonheur de tous. Pour les systèmes d'assainissement, c'est une horreur!

Ces lingettes, qui n'ont pas le temps de se décomposer entre les toilettes et la station d'épuration, obstruent les tuyaux. Cela peut entraîner une remontée des eaux usées chez l'usager, et parfois chez ses voisins.

Les lingettes constituées de fibres synthétiques ultrarésistantes mettent longtemps à se dégrader naturellement. Elles s'accumulent dans les réseaux et finissent par former des bouchons de graisse, ce qui provoque une augmentation des interventions de nettoyage des réseaux et ponctuellement la nécessité d'effectuer des réparations.

Même si l'emballage indique la possibilité de s'en débarrasser dans les sanitaires ou qu'elles sont bio-dégradables, n'en tenez pas compte et **jetez-les impérativement à la poubelle**.

JETEZ VOS LINGETTES DANS LA POUBELLE!

CLUB FADOQ LES ALOUETTES DE SAINT-APOLLINAIRE

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL

Lina Desrochers, Présidente 418 881-3704
Jeanne D'Arc Lepage, Vice-présidente 418 881-3911
Claudette Roy Croteau, Trésorière 418 881-2779
Monique Defoy, Secrétaire 418 881-3121
Colette Lamontagne, Administratrice 418 881-3527
Paul Breton, Administrateur 418 886-2995
Lisette Pouliot, Administratrice 418 433-0977

Merci à Lisette Pouliot qui a bien voulu se joindre aux membres du conseil FADOQ LES ALOUETTES.

ACTIVITÉS À VENIR :

Date	Heure	Activité
18 octobre	20 h	Danse en ligne avec la Clé dansante
30 octobre	11 h 45	Dîner suivi d'un BINGO
1er novembre	19 h 30	Ruff et scrabble
5 novembre	9 h 30	Scrabble
7 novembre	19 h 30	Baseball poche
15 novembre	20 h	Danse en ligne avec Raymond
27 novembre	11 h 45	Dîner suivi d'un BINGO

Nous vous attendons nombreux pour participer à nos activités!

Lina Desrochers, présidente

Cercle de Fermières

Le mois de septembre a été l'occasion pour plusieurs membres Fermières de se familiariser avec nos 2 nouvelles machines à tricoter des chaussettes, notamment lors de la formation intensive de 4 mentors qui s'est déroulée les 14 et 15 septembre dernier. Ce fut un week-end de grandes découvertes pour certaines d'entre elles qui en étaient à leur premier contact avec ce type de machine. Beaucoup de plaisir et d'apprentissage en vue! Les machines à tricoter étaient en démonstration lors de la Journée de la Culture. De nombreux visiteurs ont défilé dans nos locaux durant cette belle journée qui a également permis à plusieurs jeunes de réaliser de jolis petits hiboux confectionnés à partir de matériaux et tissus recyclés. La créativité était au rendez-vous!

Tel que prévu, nous avons débuté les vendredis créatifs qui se déroulent chaque vendredi, à compter de 9 h, à notre local. C'est l'occasion pour nos membres de bénéficier d'ateliers techniques, démonstrations visuelles, visionnements de capsules artisanales; c'est aussi un moment réservé pour confectionner divers éléments de création personnelle ou collective, d'expérimenter de nouveaux outils, de faire des apprentissages et de partager des connaissances dans un climat amical et un environnement adapté.

Durant le prochain mois, nous aborderons entre autres la fabrication de mules (pantoufles) en laine feutrée, la confection (couture) de dinosaures pour les tout-petits ainsi que la réalisation de boules de séchage en laine destinées à remplacer les feuilles d'assouplissant pour la lessive.

La préparation de nos pièces va bon train en vue du marché de Noël auquel participera le Cercle de Fermières au début du mois de décembre. Tissage, objets variés d'utilité domestique et autres nouveautés seront offerts au public à cette occasion.

Sur le plan environnemental qui est au cœur de la mission des Cercles de Fermières du Québec, notre Cercle est officiellement représenté à la Table de concertation sur le climat Demain Lotbinière, mise en place dans notre MRC depuis quelques mois. Madame Solange Fortier, présidente du Cercle, y participe activement.

Si vous souhaitez vous familiariser à des techniques artisanales, accéder à de multiples ressources, participer à des expositions, et surtout partager les connaissances et expériences d'autres personnes passionnées et dévouées, joignez-vous à nous dès maintenant en contactant la soussignée. L'abonnement annuel est au coût de 30 $ incluant le magazine L'Actuelle. Nos réunions régulières se tiennent toujours le premier mercredi de chaque mois à 19 h à la salle du conseil municipal.

Suivez-nous également sur notre page Facebook (Cercle de Fermières Saint-Apollinaire).

Au plaisir d'accueillir de nouvelles membres (14 ans et plus).

Claudine Bouchard, vice-présidente 418 208-3896

Chevaliers de Colomb

Bonjour à tous!

Nous sommes déjà arrivés en octobre, c'est le mois du début de la rentrée des billets colombiens.

Sur chaque livret vendu à 10 $, il reste au conseil 9882 Saint-Apollinaire, 6 $ pour refaire des dons dans notre municipalité.

C'EST QUOI UN CHEVALIER

Nous sommes des hommes catholiques et nous rebâtissons un pont vers la foi.

Il y a beaucoup à faire en ce monde. Faire le bien. Faire ce qui est nécessaire. C'est ce que font les Chevaliers. Chaque jour.

Nous aidons les malades et les personnes handicapées. Nous protégeons ceux qui ne peuvent pas se protéger. Qu'ils vivent tout près de nous ou à l'autre bout du monde. Telle est notre mission. Notre voie.

Nous le faisons pour être de meilleurs maris, de meilleurs pères, de meilleurs fils, de meilleurs voisins et de meilleurs catholiques.

Nous consacrons notre temps, nos efforts et nos ressources à nos valeurs : Charité. Unité. Fraternité. Patriotisme.

Nous venons de différents lieux. Nous avons des histoires différentes. Et nous sommes à des étapes différentes de notre vie. Mais nous sommes tous unis par une même fois. Une fraternité d'hommes qui s'efforcent d'être meilleurs et de rendre le monde meilleur.

C'est une chose de dire qui l'on est. L'incarner en est une autre. Agir selon nos valeurs. C'est ce que nous faisons, nous, Chevaliers de Colomb.

C'est ce que nous sommes!

Ne pas oublier que nous prêtons fauteuils roulants, béquilles, marchettes, et ce, gratuitement.

Merci à tous d'avoir pris le temps de lire mon message.

Ma conjointe Pauline se joint à moi pour vous souhaiter une très belle saison.

Denis Gagnon,
Grand Chevalier

CAPCHA

UN SERVICE D'AIDE CONSEIL QUI **ACCOMPAGNE LES PROPRIÉTAIRES DE MAISONS ANCIENNES**, AINSI QUE LES COMITÉS CONSULTATIFS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS DE 8 MRC DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES.

MRC de Bellechasse · MRC des Appalaches · MRC de Lotbinière · MRC de L'Islet · Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup · MRC de Montmagny · MRC de la Nouvelle-Beauce · MRC Robert-Cliche · Québec

VOTRE TOUTOU N'A PAS ENCORE SA MÉDAILLE?

Sachez que la médaille pour les chiens est obligatoire à Saint-Apollinaire.

Le coût est de 20 $ pour le premier chien et 25 $ pour le 2e chien s'il y a lieu, et ce, pour la vie de l'animal.

www.st-apollinaire.com

Filles d'Isabelle

Le premier Cercle de l'ordre des Filles d'Isabelle fut formé à New Haven, Connecticut, en 1897, en tant qu'auxiliaire du Conseil révérend John Russell des Chevaliers de Colomb. Le Cercle a été créé dans le but d'unir toutes les femmes catholiques dans un ordre fraternel qui leur apporte des bienfaits spirituels et pour promouvoir de plus nobles idéaux dans la société.

Depuis ce temps, les Filles d'Isabelle ont continué de progresser et d'établir des liens d'unité parmi les femmes catholiques à travers le monde.

Aider son prochain est un mode de vie pour les Filles d'Isabelle. Elles ont toujours été là pour rendre service dans les moments de détresse, non seulement à l'intérieur de leur propre Cercle, mais partout dans le monde.

Sincère merci à toutes celles qui sont venues à notre souper de bienvenue, suivit de notre réunion, le 18 septembre dernier. Prochaine réunion : 16 octobre.

Bienvenue à toi!

Unité - Amitié - Charité

Monique Defoy,
Régente du Cercle Madeleine de Verchères # 1110
418 881-3121

Les membres du personnel de l'école Beaurivage vous présentent la pièce

El Dorado snack-bar

Pour financer le voyage en Équateur des élèves de secondaire 4 et 5

10$

vendredi le 8 novembre 2019 à 19h30
samedi le 9 novembre 2019 à 19h30
auditorium de l'école Beaurivage

Pour réserver vos billets contacter le 418-888-3961 poste 26050

CONFÉRENCE SUR LES PLANTES MÉDICINALES
22 octobre à 19 h au centre Multifonctionnel

Les plantes médicinales vous intéressent? Qui n'a pas entendu parler de millepertuis, d'échinacée, de valériane ou de thym? Toutes des plantes faciles à cultiver chez soi ou que nous avons sous le nez! Avec un peu de curiosité et d'intérêt, vous pouvez vous familiariser avec ce monde fascinant.

Nous aurons le plaisir de recevoir Carole Cloutier, agronome et herboriste depuis vingt ans. Elle nous présentera des plantes sélectionnées pour leur grande utilité : arnica, consoude, guimauve, houblon, marrube. Nous pourrons goûter, toucher, sentir. Ce sera l'occasion d'apprivoiser certains ''secrets'' de ces plantes spéciales qui ont fait partie de la pharmacopée des humains depuis des siècles.

Admission gratuite pour les membres de la Société d'horticulture et 8 $ pour les non-membres.

Le CA de la Société d'horticulture de Saint-Apollinaire

Manger local toute l'année

GOÛTEZ LOTBINIÈRE

Pendant trois mois, de septembre à décembre, différentes activités seront proposées à la population en lien avec l'alimentation locale. Des ateliers ayant pour thème **MANGER LOCAL TOUTE L'ANNÉE** vous seront offerts. Ce sera l'occasion de découvrir et de déguster la richesse des produits d'ici et d'encourager l'économie locale !

LA FERMENTATION DES ALIMENTS
UNE TECHNIQUE DE CONSERVATION ANCESTRALE... EN PLEINE EFFERVESCENCE !

DESCRIPTION

Mme Léa Charest, propriétaire de la Ferme Hantée, une ferme maraichère certifiée Bio par Québec Vrai, vous dévoilera les secrets de la fermentation, une technique qui mérite d'être remise au goût du jour, pour tous les avantages qu'elle apporte.

QUAND

Afin de permettre à un plus grand nombre de personnes de bénéficier de cet atelier, il sera offert à deux reprises, à des endroits différents :

SAMEDI **19 OCTOBRE :** 9 h à midi, dans les locaux du **Centre-Femmes de Lotbinière** (139, rue Principale, Saint-Flavien)

SAMEDI **26 OCTOBRE :** 9 h à midi au **Centre multifonctionnel** de Saint-Apollinaire (20, rue Terry Fox, Saint-Apollinaire)

INFORMATION : Karine Marcoux au 418 728-3330, poste 226
INSCRIPTION OBLIGATOIRE (PLACES LIMITÉES) • **COÛT : 20 $**
WWW.**GOUTEZLOTBINIERE**.COM

Québec · PDZA Plan de développement de la zone agricole MRC de Lotbinière · SADC Lotbinière · Table de concertation sur le climat Demain Lotbinière

Journée pour l'élimination de la pauvreté

Pauvreté et logement

Jeudi le 17 octobre 2019
9h à 13h
Au Complexe des Seigneuries
1080, Avenue Bergeron, Saint-Agapit

- **État de la situation**
- **Témoignages**
- **Ressources disponibles**
- **Les suites possibles**
- **Partage de la soupe au caillou**

Gratuit pour tous!

Inscriptions avant le 10 octobre
En ligne : soupecaillou.eventbrite.ca
Par téléphone : 418 728-4402

Youp & cie PRÉSENTE LE

Jean Coutu ST-APOLLINAIRE

Salon DU BEL ÂGE de St-Apollinaire

2e édition

Le salon du bel âge en Lotbinière !

Plus de 60 exposants

Samedi 19 octobre 2019

De 9h30 à 16h00 · Entrée gratuite ! · Nombreux tirages Conférences

CENTRE MULTIFONCTIONNEL
ST-APOLLINAIRE 20 rue Terry Fox

Santé · Mieux-être · Mode · Loisirs · Finances · Alimentation · Services

Location de table à partir de 65$ +tx

Location et info : ddesaulniers@ymail.com
Denis Desaulniers | 418-576-8996

Youp média

DEVENEZ BÉNÉVOLE
POUR LA CLINIQUE D'IMPÔT DE LA CDDS

CDDS Corporation de Défense de Droits Sociaux de Lotbinière Inc.

- Formation incluse
- Déplacements remboursés
- Une belle façon de s'impliquer pour sa communauté.

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS AU 418 728-4054 OU À impot@cddslotbiniere.com

PROCÈS-VERBAUX – SEPTEMBRE

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2019

ADOPTION DU 2E PROJET DE RÈGLEMENT NO 870-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER L'ARTICLE 5.2.1 RELATIF AUX USAGES COMPLÉMENTAIRES À L'HABITATION DANS LES ZONES AGRICOLES

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE ledit règlement ne prévoit pas d'usage relié à l'agriculture comme usages complémentaires à l'habitation dans les zones à dominance agricole;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par le maire a eu lieu le 4 septembre 2019;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce second projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un second projet de règlement portant le nº 870-2019 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 870-2019

Avis de motion est par les présentes donné par Jonathan Moreau, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement no 870-2019 modifiant le Règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin d'ajouter l'article 5.2.1 relatif aux usages complémentaires à l'habitation dans les zones agricoles.

ADOPTION DU 2E PROJET DE RÈGLEMENT NO 871-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LE NOMBRE MAXIMAL DE LOGEMENTS PERMIS DANS LA ZONE 141.2R

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QU'un nouveau plan d'aménagement a été déposé à la Municipalité pour compléter un projet d'ensemble immobilier sur la route 273;

ATTENDU QUE la construction d'immeubles à logements locatifs répond à un besoin à Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par le maire a eu lieu le 4 septembre 2019;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce second projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un second projet de règlement portant le nº 871-2019 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 871-2019

Avis de motion est par les présentes donné par Jonathan Moreau, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement no 871-2019 modifiant le Règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin de modifier le nombre maximal de logements permis dans la zone 141.2R.

ADOPTION DU 1ER PROJET DE RÈGLEMENT NO 872-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'INTÉGRER DES NORMES RELATIVES À L'EXPOSITION TEMPORAIRE DE BÂTIMENTS MODÈLES PRÉFABRIQUÉS ET DE RETIRER CERTAINS USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS DANS LES ZONES 101I ET 104I

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'un citoyen corporatif a demandé à la Municipalité de modifier la réglementation afin de permettre l'exposition temporaire de bâtiments modèles préfabriqués;

ATTENDU QUE l'aviation et les télécommunications sont des entreprises dont les activités relèvent de la compétence fédérale;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce premier projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un premier projet de règlement portant le nº 872-2019 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

PIIA AFFICHAGE – ACCEPTATION DE 2 DEMANDES

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis suivantes :

- Numéro 2019-459 pour la propriété du 109-111, rue Principale, afin de modifier l'affichage d'une enseigne murale existante;
- Numéro 2019-461 pour la propriété du 70, rue des Vignes, afin de faire l'installation d'une enseigne murale;

ATTENDU QUE ces dossiers ont été étudiés en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de ces demandes;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans les demandes de permis numéro 2019-459 et 2019-461.

Adopté à l'unanimité

PIIA PATRIMOINE – ACCEPTATION DE 3 DEMANDES

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis suivantes :

- No 2019-398 pour la propriété du 74, rue Principale, afin de refaire les galeries avant et arrière selon les recommandations de l'architecte-conseil;
- No 2019-460 pour la propriété du 44, rue de l'Église, afin de refaire la galerie avant selon les recommandations de l'architecte-conseil;
- No 2019-463 pour la propriété du 29-31, rue Rousseau, afin d'enlever l'escalier extérieur menant à l'étage, le remplacer par un balcon français et pour changer la porte du sous-sol selon les recommandations de l'architecte-conseil;

ATTENDU QUE ces dossiers ont été étudiés en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007 en considérant que les propriétés font partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de ces demandes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans les demandes de permis numéro 2019-398, 2019-460 et 2019-463.

Adopté à l'unanimité

DÉROGATION MINEURE ET PIIA – 62, RUE DU PARC

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2019-453 pour la propriété située au 62, rue du Parc;

ATTENDU QUE la demande consiste à construire un bâtiment complémentaire à l'usage non résidentiel;

ATTENDU QUE le bâtiment complémentaire sera recouvert d'acier émaillé prépeint;

ATTENDU QUE la hauteur du bâtiment complémentaire projeté est de 22 pieds 6 pouces, alors que le bâtiment principal est de 19 pieds 6 pouces;

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure numéro 2019-044 a été demandée afin d'autoriser que la hauteur du bâtiment complémentaire excède la hauteur du bâtiment principal, alors que le Règlement de zonage numéro 590-2007 précise à l'article 5.3.3 que la hauteur d'une construction complémentaire détachée ou annexée ne doit pas excéder la hauteur du bâtiment principal;

ATTENDU QU'un avis public a été publié le 21 août 2019;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007, du Règlement de zonage numéro 590-2007 et du Règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure et de la demande de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2019-044 soit autorisée comme demandé.

Que la demande de permis numéro 2019-453 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

PIIA ZONES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES – 290, RUE LAURIER

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis numéro 2019-397 pour la propriété située au 290, rue Laurier;

ATTENDU QUE la demande consiste à agrandir un bâtiment complémentaire existant en cour arrière; le revêtement extérieur sera le même que celui existant;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2019-397 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL ET À L'ENTRETIEN AU CENTRE MULTIFONCTIONNEL

ATTENDU QUE Madame Marianne Giguère a remis sa démission comme préposée au centre Multifonctionnel;

ATTENDU QUE le poste a été affiché à l'interne et que des entrevues ont été réalisées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'engager comme préposé à l'accueil et à l'entretien du centre Multifonctionnel, Monsieur Tommy Giguère.

L'horaire est variable, soir et fin de semaine, selon les besoins, et le salaire est rétroactif à la première journée de travail, soit le 5 août 2019.

L'employé sera syndiqué après 90 jours comme prévu dans la convention collective en vigueur.

Que les autres conditions de travail soient celles de la convention collective en vigueur pour les employés municipaux.

D'autoriser le directeur du service des loisirs à signer un contrat de travail pour Tommy Giguère.

Adopté à l'unanimité.

EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR ADJOINT AU SERVICE DES LOISIRS

ATTENDU QUE madame Pascale Lemay a remis sa démission;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée en juillet dernier et que des entrevues ont été réalisées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à l'embauche de monsieur Jean-Michel Blouin pour occuper le poste de directeur des loisirs adjoint.

Le poste est à temps plein, 28 heures/semaine, débutant le 1er octobre 2019.

Que les autres conditions de travail soient celles inscrites au contrat d'embauche.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer ledit contrat.

Adopté à l'unanimité.

ACHAT D'ÉQUIPEMENT INCENDIE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire désire faire l'acquisition d'équipement pour la régie formation du service incendie;

- Un conteneur auprès de Service de conteneur inc. au montant de 3325.00 $
- Un générateur de brouillard auprès de Générateurs de brouillard MDG au montant de 5394.95 $
- Des boyaux auprès des Équipements incendie CMP Mayer inc. au montant de 8737.00 $

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

De payer lesdites factures d'un montant total de 17 456.95 $ plus les taxes et les frais applicables, à même le surplus de Régie de formation.

Adopté à l'unanimité.

AUTORISATION À STANTEC À SOUMETTRE UNE DEMANDE AU MELCC – AMÉNAGEMENT ET RACCORDEMENT DES PUITS 11-2018 ET 12-2018

ATTENDU QU'il est nécessaire de faire une demande au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour les travaux d'aménagement et de raccordement des puits 11-2018 et 12-2018;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire :

- Autorise Stantec à soumettre la demande au MELCC et à présenter tout engagement en lien avec cette demande.
- S'engage à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

Adopté à l'unanimité.

SOUTIEN FINANCIER AU PROJET « EXTENSION » POUR LE HLM

ATTENDU QUE les locataires du HLM de Saint-Apollinaire déposent un projet dans le cadre de l'initiative de développement durable d'entraide et de mobilisation de la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE le projet vise à aménager la salle communautaire avec des équipements de cuisson, de rangement et de bâtir une annexe couverte (gazébo permanent) à l'extérieur, ainsi que des bacs de jardinage;

ATTENDU QUE le projet global représente un investissement de 9000 $;

ATTENDU QUE les locataires du HLM sollicitent la participation financière de la Municipalité afin de les aider à défrayer les coûts pour effectuer ces travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer un montant de 1000 $ pour les travaux à effectuer au HLM, qui amélioreront grandement la qualité de vie des locataires en plus de favoriser le bon voisinage.

Adopté à l'unanimité.

RÉCEPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OMH DU SUD DE LOTBINIÈRE ET DEMANDE DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION MUNICIPALE AU DÉFICIT (10 %)

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2018 pour l'Office municipal d'habitation du sud de Lotbinière;

CONSIDÉRANT QUE les soldes des contributions au 31 décembre 2018 par programmes, sont les suivants :

- Pour les logements subventionnés dans le cadre du programme de Supplément au Loyer (PSL) de la Société d'habitation du Québec, le solde à payer par la Municipalité est de 3331 $. La Corporation des Aînés de Saint-Apollinaire fait partie de ce programme.
- Pour les logements subventionnés dans le cadre du programme régulier HLM-public, le solde à payer par la Municipalité est de 5037 $. L'immeuble HLM subventionné par ce programme est situé au 42, rue de Pétunias.

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'effectuer le paiement de 8368 $ pour les programmes PSL et HLM-public.

Adopté à l'unanimité

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME FIMEAU

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny
ET RÉSOLU à l'unanimité

La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec, de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autres, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de Biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU.

La Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux.

La Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements.

La Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus.

Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU.

Adopté à l'unanimité.

EMBAUCHE D'UNE BRIGADIÈRE

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée pour l'embauche d'une brigadière à l'intersection de la rue des Vignes et la route 273;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'embaucher Madame Nancy Lejeune comme brigadière scolaire, au même taux horaire et conditions que les autres brigadières de Saint-Apollinaire, et ce, rétroactivement au 29 août 2019.

Adopté à l'unanimité

SOUTIEN AUX DROITS DES MUNICIPALITÉS À LÉGIFÉRER SUR LEUR TERRITOIRE ET AIDE FINANCIÈRE POUR LA DÉFENSE DE LA MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge fait l'objet d'une poursuite record de 96 millions $ en dommages et intérêts par la compagnie d'exploration minière de Vancouver; Canada Carbon, suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'afin d'aider à financer ses frais de défense, d'expertise et de sensibilisation, la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a lancé la campagne de socio-financement « Solidarité GSLR » (www.solidariteglsr.ca) avec l'objectif de recueillir 200 000 $ en don et le soutien du plus grand nombre possible de municipalités au Québec;

CONSIDÉRANT QUE les dirigeants de Canada Carbon attaquent les décisions démocratiques qui relèvent du pouvoir exclusif du conseil municipal et de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite de 96M $ intentée par Canada Carbon représente un fardeau financier important pour les citoyens et un enjeu sans précédent et important pour toutes les municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Apollinaire comprend les enjeux de ce dossier et désire appuyer cette campagne;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De soutenir la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans le règlement du litige l'opposant à l'entreprise d'exploration minière Canada Carbon.

D'accorder une aide financière de 250 $ à la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge afin de l'appuyer dans le cadre de sa campagne sensibilisation et de financement intitulé : « Solidarité GSLR ».

Adopté à l'unanimité.

APPUI AU CPE JOLIBOIS

CONSIDÉRANT QUE devant la réalité du nombre augmentant de nouvelles familles et des besoins en services de garde à Saint-Apollinaire, le CPE Jolibois doit refuser quotidiennement des inscriptions par manque de place;

CONSIDÉRANT QUE le 20 juin dernier, une demande a été soumise au ministère de la Famille par le Centre de la petite enfance Jolibois de Saint-Apollinaire, afin de construire une nouvelle installation de 78 places subventionnées, soit 25 places pour les poupons âgés de 0 à 18 mois et 53 places pour les enfants de plus de 18 mois à 4 ans;

CONSIDÉRANT QU'après plusieurs projets soumis dans les dernières années, le présent projet est passé du niveau administratif au niveau analyse de faisabilité auprès du ministère de la Famille;

CONSIDÉRANT l'augmentation considérable du nombre de naissances à Saint-Apollinaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'appuyer le projet du CPE Jolibois en offrant un terrain d'une superficie approximative de 18 000 pi^2 d'une valeur minimale de 125 000 $.

La Municipalité est fière de contribuer à l'objectif de réussite du développement de nouvelles places pour les nouveaux parents de Saint-Apollinaire pour continuer d'offrir à tous les enfants un milieu de garde éducatif de qualité.

Adopté à l'unanimité.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL :

4 NOVEMBRE 2019

À 19 H 30

REGROUPEMENT DES jeunes DE LOTBINIÈRE

OCTOBRE 2019

BONS COUPS DES JEUNES

- Nettoyage de l'abribus de St-Apollinaire et Laurier-Station
- Bénévolat pour le vestiaire au Voilier de Lili
- Simulation de votes par les jeunes pour les élections fédérales
- Implication des jeunes dans les comités exécutifs de jeunes des MDJ

Pour voir la programmation complète des activités dans le cadre de la semaine des MDJ:

WWW.RJLOTBINIERE.COM/SEMAINE-MDJ

CALENDRIER DES ACTIVITÉS

OCTOBRE	
Merc. 16	Viactive tous les mercredis à 9 h 30 à la salle FADOQ
Vend. 18	Danse en ligne à 20 h avec la Clé dansante
Lundi 21	Marche tous les lundis. Départ de la salle FADOQ à 9 h 30 (info : 418 881-3527)
Mardi 22	Conférence sur le plantes médicinales à 19 h au centre Multifonctionnel
Merc. 30	Dîner communautaire à 11 h 45 à la salle FADOQ (pour info : Claudette Roy Croteau 418 881-2779)
NOVEMBRE	
Vend. 1	Cocktail-bénéfice du Club Lions à 18 h 30 à la salle com.
Lundi 4	Marche tous les lundis. Départ de la salle FADOQ à 9 h 30 (info : 418 881-3527) Séance ordinaire du Conseil à 19 h 30 à la salle du conseil
Mardi 5	Loisirs actifs tous les mardis à 9 h 30 (départ de la résidence des aînés. Info : 418 881-3527)
Merc. 6	Viactive tous les mercredis à 9 h 30 à la salle FADOQ
Vend. 15	Danse en ligne à 20 h avec Raymond
Merc. 27	Dîner communautaire à 11 h 45 la salle FADOQ (pour info : Claudette Roy Croteau 418 881-2779)
Sam. 30	Dernier versement des taxes municipales

Municipalité St-Apollinaire

11, rue Industrielle
Saint-Apollinaire, Québec G0S 2E0

Tél. : 418 881-3996
Téléc. : 418 881-4152

Postes	Fonctions
221	Julie-Ann Charest, secrétaire-réceptionniste
222	Lorraine Rousseau, secrétaire administrative
223	Renault Lepage, inspecteur des travaux publics
224	Louise Camiré, inspecteur en bâtiment et environnement
225	Manon Bouchard, secrétaire administrative
227	Bernard Ouellet, maire (cellulaire : 418 808-9401)
229	Cathy Bergeron, directrice générale adjointe
232	Martine Couture, directrice générale
233	Manon Côté, secrétaire, responsable du journal
235	Nathalie Breton, adjointe à l'inspecteur en bâtiment

Renseignements service des incendies : 418 808-9410

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

www.st-apollinaire.com

Téléphone Centre Multifonctionnel

CENTRE MULTIFONCTIONNEL SAINT-APOLLINAIRE

20, rue Terry-Fox
Saint-Apollinaire, Québec G0S 2E0

Tél. : 418 881-3996

Postes	Fonctions
231	Dany Lamontagne, directeur du service des Loisirs
239	Jean-Michel Blouin, adjoint aux loisirs
237	Location de salles et inscription pour cours

Mandataire de la Société de l'assurance automobile
Québec

Téléphone SAAQ

Tél. : 418 881-7227

Ouvert : lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 8 h 30 à 16 h 30
Jeudi : de 8 h 30 à 20 h

www.saaq.gouv.qc.ca

Téléphone Régie intermunicipale (Ordures ménagères)

Tél. : 418 881-3996, poste 225

Manon Bouchard

Téléphone Bibliothèque

Tél. : 418 881-3996, poste 250

Dimanche : ..... 9 h 30 à 12 h
Mardi : ..... 16 h à 21 h
Mercredi : ..... 9 h à 11 h et 13 h 30 à 16 h
Jeudi : ..... 16 h à 21 h
Samedi : ..... 9 h 30 à 12 h
Lundi et vendredi : ..... FERMÉ

Une entreprise de chez-nous!

Sommet Santé CHIROPRATIQUE

Chez Sommet Santé Chiropratique, nous avons à cœur d'améliorer la santé et la qualité de vie de tous.

Vous êtes unique, c'est pourquoi toutes nos actions sont adaptées et personnalisées à votre condition.

Il me fera plaisir de vous aider à atteindre le sommet de votre santé!

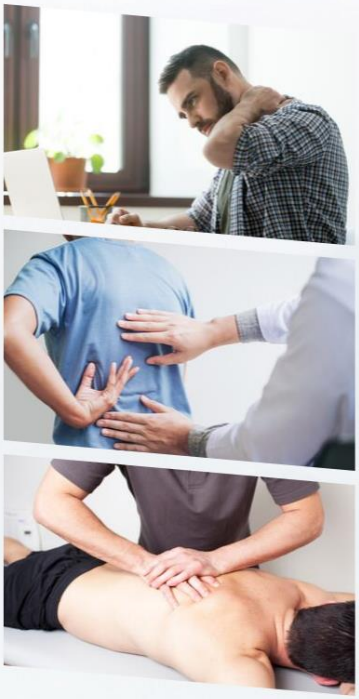

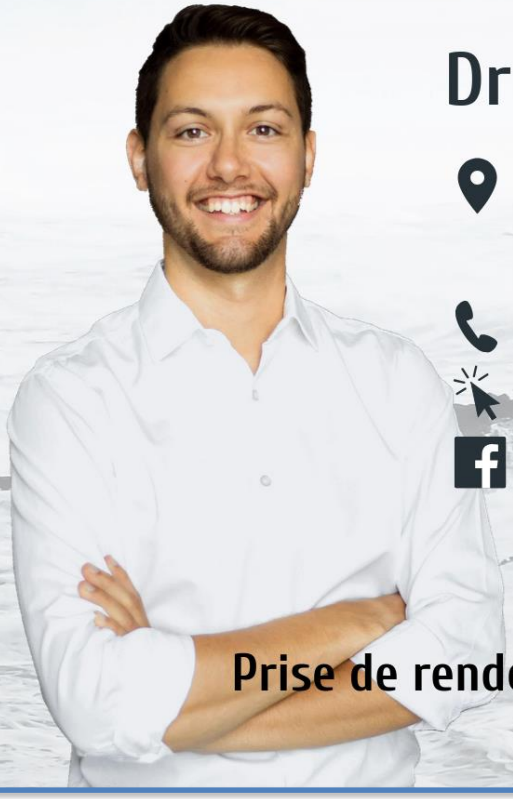

Dr Félix Roussel, chiropraticien

94, rue Principale (suite 103-B)
Saint-Apollinaire

581 995-9075

sommetsantechiropratique.com

@sommetsantechiropratique

Membre de l'Ordre des chiropraticiens du Québec
et de l'Association des chiropraticiens du Québec

Prise de rendez-vous: par téléphone et en ligne